

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 74 (1929)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Menus propos sur l'artillerie  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-341208>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Menus propos sur l'artillerie.

Rédigeant la chronique suisse de février, et rappelant la question posée par le colonel Lecomte : l'artillerie serait-elle destinée à faire la grosse part de la réorganisation des armées de campagne terrestres ? nous éprouvions quelque scepticisme en en appelant à l'opinion de ceux que cet objet pourrait intéresser. Nous savions, d'une part, que les milieux dirigeants de notre armée ne goûtent pas volontiers l'idée des discussions qui sortent de leur contrôle, et, d'autre part, que les milieux non dirigeants leur laissent volontiers le soin d'étudier les questions relatives à notre armée. En raison de quoi nous ne nous attendions pas à rencontrer grand écho. La réalité a dépassé notre espérance. A la vérité, les lettres qui nous ont été adressées ne sont pas nombreuses ni particulièrement catégoriques ; mais toutes méritent d'être consultées, et leurs auteurs nous laissant libres d'en faire notre profit, si nous l'estimons utile, nous ne serons pas ingrats vis-à-vis d'eux au point de leur laisser croire que nous estimons le contraire. La question posée retient aussi l'attention hors de Suisse, si nous en croyons l'article de la *Revue d'artillerie* auquel la chronique a fait allusion. Nous saisirons cette occasion de le résumer pour mieux nourrir le débat.

Agréable constatation, l'infanterie n'a pas été la dernière à réagir. « Mais oui, écrit un fantassin, nous sommes trop désireux de connaître notre arme sœur pour ne pas nous intéresser à toute discussion qui la concerne. Nous avons lu avec une attention spéciale l'étude du major Dubois sur la liaison de l'infanterie et de l'artillerie, nous entendons nos chefs insister constamment sur la nécessité de cette liaison qui impose aux officiers des deux armes l'obligation de connaître leurs doctrines respectives, leurs procédés, leurs moyens d'action, leurs possibilités. De tout cela nous sommes convaincus. Néanmoins,

on nous reproche de rester trop indépendants des canons qui doivent nous soutenir. Ce reproche est-il fondé ? C'est probable puisqu'on nous l'adresse si souvent. Mais on me permettra bien de remarquer que si nous interrogeons des artilleurs, nous ne sommes pas toujours très exactement renseignés sur leur doctrine ; ils diffèrent d'opinion à son sujet au moins autant que nous différons d'opinion sur la nôtre, si ce n'est davantage. L'un nous dit : c'est une question de matériels. Nos matériels sont démodés ; ils ne nous suffisent plus ; qu'on nous donne un matériel moderne, à grande portée, et qu'on nous en donne le plus possible.

» Pas du tout, a exposé le colonel d'artillerie Bergier dans un article de la *Revue militaire suisse* que j'ai lu, pour ma part, avec un grand intérêt et un vif désir de m'instruire<sup>1</sup> ; il nous manque, il est vrai, un canon à grande portée pour les missions de contre-batterie, un canon qui reste dans la main de celui qui mène le combat ; mais à cette réserve près, notre matériel actuel est tout à fait utilisable, y compris « notre vieux canon de 12 cm., pour lequel j'éprouve une affection toute particulière ». Et le colonel Bergier ajoute que c'est à l'infanterie « à se protéger elle-même partout où elle le peut ». D'où, je suppose, les articles récemment publiés par la *Revue militaire suisse* sur les armes d'accompagnement de l'infanterie.

» Mais voici que j'interroge un ancien officier d'artillerie, passablement plus ancien que moi aussi, et avec lequel je suis dans des rapports qui autorisent une grande liberté d'expression. Il me dit en souriant qu'en effet son âge et sa pratique, ainsi que l'affection qu'il a toujours portée à son arme, lui donnent le droit de formuler une manière de voir. « Ce n'est pas d'aujourd'hui, affirme-t-il, que nous sommes sans programme ni système. Est-ce une raison qui nous autorise à nous en passer ? J'ai peine à le penser, car je crois bien que c'est à cette lacune qu'il convient d'attribuer, par exemple, notre adoption de l'obusier de 12 cm. Il est âgé d'une quinzaine d'années seulement, et déjà il est une pièce démodée et insuffisante. Je crois qu'un programme sérieusement mûri aurait

<sup>1</sup> Livraison d'octobre 1928.

eu l'avantage de mettre de l'ordre dans nos idées, et de créer quelque unité dans les opinions dont on reproche la diversité aux artilleurs, diversité qui, en effet, est de nature à rendre difficile un accord sur l'avenir de l'arme ».

» Au surplus, a-t-il ajouté, je ne puis plus parler de ces choses qu'un peu théoriquement, mais elles continuent à m'intéresser beaucoup. J'ai lu, par exemple, dans la livraison de décembre passé de la *Revue militaire suisse*, l'excellent article du lt-colonel Gübeli. Excellent, je le répète avec conviction. Cependant, je ne puis être d'accord avec lui sur tous les points, ce qui est une preuve de plus de la diversité d'opinions des artilleurs. Défendre l'idée d'une artillerie plus nombreuse devant la deuxième arme principale en vertu du principe : l'artillerie conquiert, l'infanterie occupe, cette idée a pu être soutenue avec raison, mais est-elle toujours de saison ? voilà la question. Dans son étude sur *l'évolution probable de la guerre*, le colonel Lecomte mentionne une circonstance qu'il me paraît difficile de contester, savoir que, pendant la guerre mondiale, l'artillerie n'a pas donné ce que l'on attendait d'elle, si bien que le principe qui vient d'être rappelé a été abandonné bien avant la fin des hostilités. L'artillerie ne fut pas, somme toute, la deuxième arme principale, et je me demande si elle le deviendra jamais et s'il ne serait pas plus opportun qu'elle réduisît cette prétention. Ses propriétés fondamentales font d'elle une arme auxiliaire, cela soit dit sans du tout l'amoindrir ; ce n'est pas moi qui commettrais ce sacrilège ; il y a des auxiliaires indispensables.

» Au risque de paraître vieux jeu, je serais plus volontiers disposé à soutenir que chez nous, l'infanterie est encore, et doit rester l'arme principale. Si l'on considère toutes les tâches qui lui incombent, et compte tenu des armes d'accompagnement qui doivent lui être fournies, on en arrive à se dire qu'il serait peut-être préférable d'augmenter ses effectifs plutôt que de créer de nouvelles unités d'armes auxiliaires. »

Arrêtons ici nos citations. Ou plutôt complétons-les par le résumé de l'article de la *Revue d'artillerie*, dont la chronique suisse a parlé, nullement dans l'intention de le présenter comme un modèle que nous devrions copier ; la tendance à copier

l'étranger est trop répandue chez nous pour que nous songions si peu que ce soit à l'encourager. Si nous citons cet article, c'est uniquement à titre documentaire et pour étendre notre champ d'investigation. Il a pour auteur le chef d'escadron L. Camps, pour titre *L'armement de l'artillerie d'une division*, et il a paru dans la livraison de décembre 1928 du périodique français.

Le chef d'escadron Camps s'est posé le problème suivant : « Quelles doivent être les caractéristiques générales de l'artillerie de la division pour que celle-ci puisse, d'une part, conduire par ses propres moyens une attaque d'une certaine importance, ou même opérer plus ou moins isolément ; d'autre part, coopérer à une opération de corps d'armée en libérant l'artillerie de corps du soin d'intervenir sur des objectifs relativement rapprochés et d'intérêt particulier, en renforçant éventuellement de son feu l'action de cette artillerie de corps d'armée ou d'une division voisine ? »

Tout d'abord, l'auteur rappelle quelques données techniques sur lesquelles il va étayer ses raisonnements.

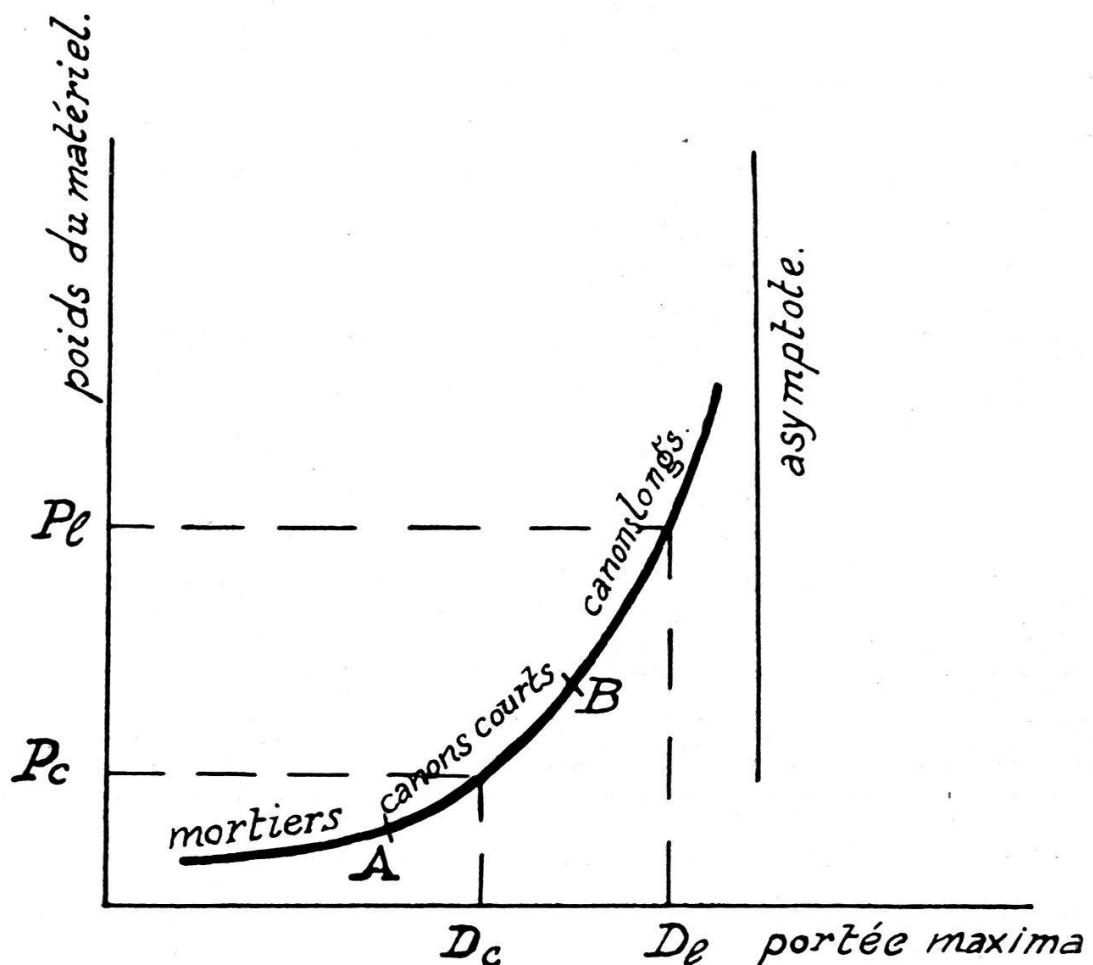
1. Les projectiles d'un calibre donné peuvent être tirés par plusieurs types de bouches à feu de ce calibre.

Recherche-t-on une grande portée, on emploiera le *canon long* qui doit imprimer au projectile une grande vitesse initiale et sera donc une machine puissante, lourde et peu mobile ; les projectiles seront relativement lourds pour mieux vaincre la résistance de l'air et pour pouvoir supporter les fortes pressions auxquelles ils sont soumis dans l'âme ; ils auront, en outre, une forme effilée spéciale (dite forme D) et n'auront pas une très grande capacité en explosif.

Recherche-t-on un matériel léger et mobile, il faut alors consentir des sacrifices sur la portée et employer le *canon court* qui imprime au projectile une vitesse initiale réduite ; ce canon pourra tirer non seulement les projectiles lourds et de forme D du canon long, mais encore, la pression dans l'âme étant moindre, des projectiles plus légers et de plus grande capacité en explosif.

Il est clair que, pour un calibre donné, il peut y avoir une infinité de canons longs et une infinité de canons courts que

l'on peut le mieux distinguer en examinant la courbe qui donne le poids du matériel en fonction de la portée maxima pour un projectile donné.



On voit que, pour les canons longs, des augmentations même faibles de la portée maxima entraînent des augmentations considérables du poids du matériel ; pour les canons courts, une diminution du poids du matériel se traduit par une diminution à peu près proportionnelle de la portée ; enfin, pour les mortiers, une variation notable de la portée maxima correspond à une variation faible de poids et réciproquement. La partie voisine du sommet de la courbe (A-B) correspond au canon court, et l'on voit que ce type est le plus avantageux parce que l'augmentation de portée paie l'augmentation de poids et vice versa.

On peut, pour un calibre donné, choisir un canon long et

un canon court, tous deux de qualités moyennes, et tels que le poids  $P_c$ . du second soit de l'ordre de grandeur de  $1/3$  du poids  $P_l$ . du premier ; la portée  $D_c$ . du canon court sera alors de l'ordre de grandeur de  $2/3$  de la portée  $D_l$ . du canon long. Cette règle est fort approximative et montre que la vitesse initiale coûte cher en poids du matériel et paie mal en portée.

Le chef d'escadron Camps conclut que si l'emploi des canons lourds est une nécessité dans certains cas, sa généralisation, dans un système d'artillerie, alourdirait cette artillerie et les formations tactiques auxquelles elle est attribuée. Ajoutons que le canon long est une arme chère et d'un rendement plutôt faible, car sa grande vitesse initiale entraîne une grosse consommation de poudre et une usure rapide du tube.

2. Dans les artilleries des divers pays, les calibres s'échelonnent généralement selon la loi empirique suivante : le rapport entre deux calibres consécutifs est sensiblement constant et de l'ordre de grandeur de 1,4. Exemple : 75, 105, 150.

Admettons que deux canons du même type, mais de calibres consécutifs, soient géométriquement semblables ; les poids de ces deux matériels en batterie seront entre eux comme  $(1,4)^3$ , soit environ 2,75. Bien entendu, cette règle est extrêmement élastique. Si nous rapprochons cela de la règle énoncée plus haut ( $P_c = 1/3 P_l$ ), nous pourrons dire, d'une façon très approchée, que le poids d'un canon long est voisin du poids du canon court de calibre immédiatement supérieur ; la portée maxima du canon long est cependant toujours sensiblement supérieure à celle du canon court de calibre immédiatement supérieur et de même poids.

Ces constatations suggèrent au chef d'escadron Camps l'idée de la standardisation des freins et des affûts, en donnant le même frein et le même affût au canon long de calibre C 1. et au canon court de même poids et du calibre supérieur C 2. Les appareils de pointage devant être aussi les mêmes, il pourrait en résulter une sensible économie dans la fabrication, dans l'instruction du personnel, surtout en cas de mobilisation, dans les réparations et les pièces de réserve. Etudiant la question de plus près, il en arrive aux conclusions que cette

i dée de standardisation des freins et des affûts semble pouvoir être réalisée dans un certain nombre de cas, et qu'en principe la résistance de l'ensemble affût-frein doit être calculée pour l'obusier.

Après cette introduction, le chef d'escadron Camps passe à l'étude proprement dite de l'armement de l'artillerie de la division.

Il estime qu'en tenant compte de la largeur de 6 à 8 km. donnée au front de la division et de la profondeur du dispositif de l'artillerie, la *portée maxima* ne peut être inférieure à 10 km. Il voit dans une *portée minima* pratique de plusieurs km. (dès que le terrain est quelque peu accidenté) le très grave défaut du canon de 75 et voudrait *le faire disparaître* de l'artillerie divisionnaire. Il juge de même le 155 court trop puissant pour faire partie de l'artillerie divisionnaire ; ses obus de plus de 40 kg. étant très souvent gaspillés sur des objectifs justiciables de projectiles plus légers ; en outre, ce matériel est trop lourd pour pouvoir manœuvrer en pays accidenté et en période de couverture avec des effectifs dilués.

La *mobilité* des matériels de l'artillerie de la division doit être comparable à celle de l'infanterie, mais il faut s'entendre exactement sur ce terme de mobilité. L'auteur estime, avec raison, que l'infanterie qui ne rencontre pas de résistance, progresse vite et ne peut être suivie par l'artillerie de campagne ; en effet, cette dernière doit progresser par bonds, hors des routes, et effectuer éventuellement des mises en batterie. C'est donc pendant cette marche d'approche qui devra pouvoir s'effectuer sur une profondeur de plusieurs dizaines de km., que l'artillerie devra avoir la mobilité de l'infanterie.

Se basant sur ces considérations, le chef d'escadron Camps établit comme suit les caractéristiques de l'artillerie divisionnaire :

Matériel hippomobile d'un poids maximum (en ordre de marche) de 2200 kg., donc pour la pièce en batterie 1600 kg., au grand maximum ; il s'arrête à un obusier du calibre de 105 mm. du genre de l'obusier léger allemand modèle 16. Cet obusier devra être biflèche, atteindre la portée maxima de 10 km. avec une vitesse initiale de 450 m. sec. Le calibre

de 105 mm. offre l'avantage de permettre l'utilisation de munitions existantes, connues et bonnes, et dont l'outillage pour la fabrication de guerre est déjà préparé ; ces munitions seront tirées au moyen de 3 charges, et le calibre de 105 mm. permet d'obtenir des effets de destruction appréciables sur les objectifs usuels du champ de bataille. Comme pièce d'accompagnement immédiat, il propose un obusier de 75 mm. d'un poids en batterie de 500 à 600 kg. et d'une portée maxima de 8 km. environ. Ce matériel devra tirer principalement l'obus de 75, modèle 1900 avec 3 charges ; il sera normalement hippomobile, mais pourra être traîné à la bricole, ou par un tracteur ; en outre, il devra pouvoir se décomposer en éléments de 100 kg. environ. Cet obusier de 75 constituerait aussi une partie de l'armement des divisions de cavalerie ainsi que de l'artillerie de montagne et coloniale.

Pour la défense contre les chars, l'auteur prévoit un canon long de 45 mm. monté sur l'affût-frein du 75 court, tirant à une vitesse initiale de 700 m. sec. un obus de rupture de 2 kg. ; ce matériel devrait être semi-automatique et avoir une allure de 20 coups à la minute pour un tir de plusieurs minutes.

En résumé, l'armement de l'artillerie de la division serait le suivant :

2 régiments d'artillerie moyenne à 2 groupes de 105 court, biflèche, portée maxima au moins 10 km. ;

2 groupes mixtes comptant chacun :

3 batteries de 6 pièces de 75 court, portée maxima pratique 6,5 km. ;

1 batterie de 6 pièces de 45 long anti-chars.

Ces deux derniers matériels ayant le même affût biflèche avec interchangeabilité immédiate des tubes.

Toute cette artillerie serait hippomobile, mais l'artillerie de la division devrait disposer d'une unité automobile de secours munie de tracteurs légers à chenilles.

Comparée avec l'organisation et l'armement actuels, cette nouvelle artillerie divisionnaire serait d'une portée plus réduite, d'un calibre plus faible et le poids de ses projectiles serait diminué de 60 %. Pour compenser, dans une certaine mesure, cette réduction de puissance au profit de la mobilité, le chef

d'escadron Camps veut renforcer l'artillerie organique du corps d'armée au moyen d'unités de la réserve générale d'artillerie. L'artillerie de corps qu'il préconise se composerait de :

- 1 régiment de 3 groupes de 155 court et de 1 groupe de 155 long (ce dernier pour suppléer au défaut de portée du 155 court) ;
- 1 régiment de 4 groupes de 105 long, matériel à créer, tirant un projectile de 17 kg. avec une vitesse initiale de 700 m. sec. à une portée maxima de 15 km. ;
- 1 régiment de 3 groupes de 75 long puissant, d'une portée maxima de 14 km.

Ce dernier régiment serait surtout destiné au renforcement de l'artillerie d'une division isolée, chargée d'une mission spéciale, et que les matériels puissants des deux premiers régiments alourdiraient trop. Le 105 long et le 155 court seraient montés sur le même affût-frein.

\* \* \*

Avant de rentrer en Suisse et de continuer nos menus propos, nous voudrions y aller d'une appréciation générale qui ressort de l'exposé du programme Camps. Son idée directrice nous paraît être que la puissance et la portée des matériels de l'artillerie divisionnaire sont subordonnées à la mobilité. C'est-à-dire que l'artillerie doit tout d'abord satisfaire à ses qualités d'arme auxiliaire : aider et appuyer l'infanterie le plus rapidement et le plus constamment possible. L'intensité de l'appui dépend certainement moins de propriétés balistiques poussées à l'extrême que d'une technique du feu devenue le pain quotidien des officiers et inculquée à la troupe jusqu'au machinisme. Ce programme a donc été étudié pour une artillerie destinée à être l'auxiliaire utile et indispensable de l'infanterie.

Une autre qualité essentielle de ce système est l'économie. Les matériels choisis sont non seulement favorables au point de vue technique, mais encore relativement bon marché ; en outre, il a été tenu largement compte des stocks de munitions existants, ainsi que des fabrications déjà organisées.

Ce qui nous conduit, si nous nous reportons aux opinions indiquées en tête de nos menus propos, à ajouter que celle du colonel Bergier ne s'éloigne pas de l'idée directrice qu'on vient de faire ressortir : un matériel mobile, qui fasse de l'artillerie l'utile auxiliaire de l'infanterie, matériel offrant l'avantage de n'être pas trop coûteux, le surplus se bornant aux bouches à feu à grande portée dont le directeur de la bataille peut avoir besoin au lieu où il recherche la décision.

Mais ce n'est pas tout. Plus que dans un grand Etat aux ressources nombreuses, nous sommes contraints de compter avec nos moyens budgétaires. Nous n'entendons pas dire par là que le système des Chambres fédérales d'une armée à forfait soit digne d'éloge. L'armée doit être apte à remplir sa mission, voilà la vérité ; en tenant compte de nos moyens, c'est clair ; mais il ne faut pas commencer par articuler un chiffre en prétendant que seul il soit admissible. Si l'armée n'est pas apte à remplir sa mission, si bas que soit ce chiffre, elle sera trop chère, inutilement chère.

Nous pouvons maintenant revenir à nos propos.

Si, examinant notre budget militaire, nous comparons les sommes affectées à l'infanterie et à l'artillerie respectivement, on est tenté de dire qu'il voit vraiment dans l'artillerie la seconde arme principale. Mais interrogeons les faits de guerre, les faits de la dernière guerre s'entend, et cherchons à dégager les rôles joués dans la bataille par les deux armes et les résultats qu'elles ont obtenus, on aboutit à cette conclusion que le rendement de l'infanterie a été supérieur à celui de l'artillerie. Naturellement ces rendements respectifs ne peuvent être évalués en chiffres, formulés en pour cent, mais la constatation n'en est pas moins claire.

Il s'agirait donc, en tout premier lieu, non d'augmenter l'artillerie, mais d'améliorer son rendement. Ce but est bien aussi celui que poursuivent les partisans de « la plus grande artillerie », mais leur solution tranche-t-elle la question ? C'est comme si l'on proposait à un chef d'entreprise, nous disait un camarade non de l'artillerie mais d'une autre arme qui se rapproche de certaines carrières civiles, d'augmenter le nombre de ses ouvriers déjà suffisant pour améliorer le

rendement de son usine. Pour renforcer l'effet de l'artillerie, il faut commencer par se demander s'il n'est pas quelqu'autre procédé, plus sûr, que d'augmenter le nombre de ses canons.

Voici, par exemple, trois recherches qui, d'emblée, retiennent l'attention :

Une amélioration du rendement du personnel ;

Une amélioration du rendement du matériel ;

Une meilleure répartition des tâches et du travail des deux armes, infanterie et artillerie.

L'amélioration du rendement du personnel relève des questions d'instruction et de doctrine. Chacun reconnaît cette obligation, puisque, comme on sait, l'effort est constant pour obtenir l'amélioration, surtout en ce qui concerne les cadres. Mais combien reste-t-il à faire encore, si nous en croyons des observateurs compétents ! Lisez dans l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung*, livraison de février 1929, l'article *Mit Gruppen rechts schwenkt ! — Marsch !* L'auteur soutient, avec exemples à l'appui, que le programme d'instruction n'a pas encore éliminé tout ce qui n'est pas absolument nécessaire, pour que soit mieux porté l'effort sur les branches essentielles.

Ne serait-il pas possible aussi, et souvent, d'utiliser mieux le temps disponible, dans l'artillerie comme dans l'infanterie ? Des instructeurs bien informés l'affirment. L'habitude s'est ancrée, dans des écoles de recrues, de ménager un repos après chaque heure de travail ; application à l'armée du quart d'heure académique ! Il nous souvient d'un temps où nous avions un repos pendant une matinée de travail de cinq heures, et ce travail était aussi dur, et certainement plus aride qu'actuellement. Les fantassins n'en sont pas morts, et nous croyons savoir qu'en sortant de son école, un chef de section d'artillerie connaissait son matériel et son métier, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas aujourd'hui, affirme-t-on<sup>1</sup>.

L'instruction volontaire, donnée en dehors des convocations officielles, ce que nous appelons « l'instruction hors du service » supporterait, elle aussi, un examen. Mais c'est là

<sup>1</sup> Voir à ce sujet l'article *Miliz !* du colonel P. Keller, *Allg. Schweiz. Militärzeitung*, janvier 1929.

un sujet très spécial, et dont l'étude demanderait un partage entre ce qui concerne les deux armes.

Relativement à l'amélioration du matériel, et pour autant qu'il s'agit de l'artillerie, nous puiserons dans le dossier de nos correspondances. « Il faut reconnaître, nous écrit un officier de l'arme, que le Service technique du Département militaire a fourni un travail considérable pour maintenir à la hauteur de leur emploi des matériels âgés, et que les résultats obtenus ont été très satisfaisants. Mais les matériels ne se laissent pas améliorer indéfiniment, et le travail qui leur est imposé ne doit pas dépasser une certaine limite au delà de laquelle leur emploi présenterait des dangers. On en arrive donc forcément à prévoir le remplacement des matériels usés par d'autres qui autorisent un travail plus développé et plus rationnel. Ce remplacement offre des difficultés, tout d'abord d'ordre financier ; il nécessite l'établissement d'un programme adapté aux possibilités du budget et prévoyant la répartition des charges financières sur un nombre d'années à déterminer. En outre, les nouveaux matériels devront satisfaire aux exigences de la guerre le plus longtemps possible ; par conséquent nous ne sommes pas seuls intéressés au problème, mais nos descendants ; il demande donc à être étudié d'une façon approfondie et en tenant compte de l'évolution et des exigences de l'art de la guerre.

« Aux difficultés financières se joignent les difficultés techniques : dans le grand nombre des matériels existants lequel choisir ? lequel secondera l'infanterie selon les besoins des situations ? Ensuite, dans quel ordre d'urgence les matériels actuels doivent-ils être remplacés ? »

Cette lettre nous permet de ressaisir le fil d'Ariane qui nous guide à travers nos propos. Nous nous retrouvons en présence de l'indispensable recherche d'une judicieuse répartition du travail des deux armes. L'infanterie actuelle, avec ses armes d'accompagnement, avec celles qui lui sont encore destinées, est capable d'une tout autre besogne que sa devancière de 1914 et même de 1918 ; elle est en mesure de résoudre par ses propres moyens maintes tâches de détail pour lesquelles elle recourait précédemment à l'artillerie. Dégagée de ces

obligations-là, n'étant plus tenue d'intervenir pour des brouailles, l'artillerie pourra concentrer son attention et son action sur ses missions importantes et diriger ses feux sur des objectifs justiciables de ses projectiles.

On le voit, dans ce domaine de l'organisation comme au combat, la liaison doit être établie entre les deux armes. Il convient de se mettre bien au clair, avant toute chose, sur une répartition rationnelle de leur travail tactique commun. Sur ce fondement, un programme technique « théorique » de l'artillerie pourra être élaboré ; nous disons « théorique », parce que, pratiquement, il devra sans doute être modifié pour son adaptation au programme financier. Mais au moins aura-t-on une base de discussion et de décision.

Nous insistons sur ce point qu'il est essentiel de ne pas tenir les deux armes séparées l'une de l'autre. Ce serait une erreur d'étudier une réforme de l'artillerie en ne voyant qu'elle. Les rôles de l'infanterie et de l'artillerie au combat doivent être nettement et simultanément reconnus. On ne saurait considérer celui de l'artillerie abstraction faite de celui de l'infanterie. Cela est d'autant plus indiqué si l'on accepte le départ de nos propos qui ont attribué à l'artillerie non pas la qualité de seconde arme principale mais celle d'arme *auxiliaire* de l'infanterie. L'action de celle-ci, avec l'emploi de ses armes d'accompagnement étant déterminée, il ne doit plus être très malaisé d'établir le programme de l'artillerie, et par conséquent le système d'artillerie désirable.

Sûrement, et notre petite enquête nous autorise à le croire, bien des officiers d'artillerie qui s'intéressent à l'avenir de leur arme ont élaboré par devers eux ce qu'ils estiment le programme et le système désirables de leur arme. Mais le programme officiel, le programme des milieux dirigeants, celui qui serait de nature à provoquer une discussion utile, discussion qui aurait pour effet d'effacer la diversité des avis et par suite l'incertitude dont on se plaint, ce programme-là, s'il existe, reste un document secret.

Nous touchons là à un objet qui nous tient à cœur depuis fort longtemps et que maintes fois nous avons abordé. Quand on voit avec quelle liberté, en Allemagne, en France, ailleurs

encore, les questions militaires sont débattues dans la presse spéciale avant résolution définitive, on éprouve quelque peine à comprendre le mystère dont elles sont entourées chez nous en haut lieu.

Mais ceci est un aparté. L'objet sur lequel nous avons désiré, aujourd'hui, attirer l'attention de nos camarades, est la réforme de notre artillerie qu'il faudra bien entreprendre, et qui devra l'être, avons-nous soutenu, en fonction des besoins généraux de notre organisation tactique. Nous nous sommes borné à un exposé de principes. Peut-être ne déplaira-t-il pas à d'autres de faire un pas de plus, et d'entrer dans des détails techniques que leur compétence leur permettrait mieux qu'à nous de traiter.

